II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 9 février 1981

portant nomination d'un membre titulaire du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants,

(81/94/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil, du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté [1], et notamment son article 82,

vu la décision du Conseil du 15 octobre 1979 portant nomination, pour la période se terminant le 14 octobre 1981, des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants,

considérant qu'un siège de membre titulaire du comité précité dans la catégorie des représentants des travailleurs est devenu vacant à la suite de la démission de M. Elsner, portée à la connaissance du Conseil le 14 janvier 1981,

vu la candidature présentée le 14 janvier 1981,

DÉCIDE :

Article unique

M. Werner Köhne est nommé membre titulaire du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants en remplacement de M. Elsner pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 14 octobre 1981.

Fait à Bruxelles, le 9 février 1981.

Par le Conseil

Le président

G. BRAKS

---

[1] JO n° L 149 du 5. 7. 1971, p. 2.